Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 6 juillet 2023

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 5 juillet 2023 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice 15 Présents 11 Votants 11

Date de la convocation du Conseil Municipal: 28 juin 2023

Date d'affichage du procès-verbal : 6 juillet 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le cinq juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLER - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Cécile RAFFIN - William ROUX - Mireille VIGNARD

Excusés: MM. Sandrine BADON - Alexandre BERGER - François COAT - Rainier MOUTOT

Secrétaire de séance : Mme Hélène BARBIER

---00000---

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- ➤ Constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Mme Hélène BARBIER**,
- > Propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative à :
 - Un transfert de parcelles communales dans le domaine public,

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du 7 juin 2023 :

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 7 juin 2023.

Transfert des parcelles communales dans le domaine public :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certaines parcelles situées sur la voirie communale appartiennent au domaine privé de la commune, mais ne sont actuellement pas intégrées au domaine public. Monsieur le Maire propose de régulariser la situation et de classer ces parcelles dans le domaine public. Le conseil municipal accepte cette nouvelle affectation des parcelles qui ne changera pas le classement de la

Adopté : une délibération sera prise.

voirie

Décision Modificative n°1 du budget communal :

Monsieur le Maire précise que les crédits ouverts sur les articles 739118/014 (autres revers, restit contrib diverses) et 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) du budget de l'exercice 2023 sont inexistants voire insuffisants. De ce fait, il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable pour prendre en compte la restitution de rôle supplémentaire de TEOM versée à tort par la DGFiP et le trop-perçu, sur l'année 2021 du Supplément Familial.

Le Conseil Municipal vote la régularisation nécessaire.

Adopté : une délibération sera prise.

Ressources humaines :

> Modification du temps de travail du poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe de 34h42 centième à 35h :

Monsieur le Maire fait part des nouvelles tâches qui se sont ajoutées au sein de l'école, du péri et de l'extrascolaire, et après accord de l'agent, précise qu'il serait souhaitable de modifier le temps de travail du poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe de 34h42 centième à 35h.

Considérant qu'il est nécessaire, afin de permettre au bon déroulement des missions, le conseil municipal décide de porter, à compter du 1^{er} septembre, de 34h42 centième à 35h, le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'agent territorial d'animation principal de 1^{ère} classe.

Adopté : la délibération nécessaire au bon déroulement sera prise.

Création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à 30h :

Monsieur le maire précise que la vacance d'emploi postée sur emploi territorial afin de recruter un agent au sein de l'école, suite à un départ volontaire, permettait de recruter un agent territorial d'animation de 2ème classe. Après avoir reçu les candidatures, l'emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au grade d'ATSEM principal de 1ère classe. Par conséquent, il est nécessaire de créer un poste permanent relevant de ce grade et d'effectuer une publication.

En raison des nécessités de service, le conseil municipal décide la création de cet emploi permanent **Adopté** : la délibération nécessaire au bon déroulement de l'école sera prise.

Local paroissial :

Monsieur le maire précise que le conseil diocésain a validé la vente du local à la commune au prix de 25 000 €. Compte tenu de cette décision le conseil autorise le maire à finaliser l'achat.

Concernant les travaux prévus sur cet espace, après démolition du bâtiment, il est précisé que Valence Romans Agglo interviendra à hauteur de 2 500 € et le Département à hauteur de 50%.

L'aménagement de ce secteur sera finalisé pour consulter les entreprises, à noter que des revêtements perméables seront mis en place.

Adopté : la délibération nécessaire à cette vente sera prise.

Restructuration de la mairie et rénovation du réseau de chaleur communal avec installation d'une chaudière bois :

Point sur les travaux :

Les travaux se poursuivent.

La toiture sera terminée pour le 14 juillet. Le local d'agrandissement de la chaufferie est bientôt terminé.

Questions diverses :

- Ambroisie: rapport communal 2022: Chaque année, un repérage est effectué pour constater les parcelles infestées avec intervention auprès des agriculteurs et autres, si nécessaire. On peut constater, depuis quelques années, une baisse sensible de sa présence grâce à la prise en compte de ce problème par les agriculteurs. Pour cette année, une campagne de repérage sera effectuée aux mois de juillet et août. Soyons vigilant, pensons aux personnes allergiques.
- Festival Curieuse Rencontres 2024 : Il propose de refaire ce festival du 8 au 10 février 2024. Contact sera pris avec l'association pour l'organisation
- ➤ **Cantine :** Un travail, en concertation avec les trois communes, se réalise pour améliorer le service en collaboration avec un agent de l'Agglo qui intervient pour apporter des conseils.
 - Commission culture : prévue le lundi 10 juillet 2023 à 20h00

Prochain conseil Municipal est prévu le mercredi 6 septembre 2023 à 20h30

Fin de séance à 22h10